

rante-Heures, qui s'y célèbrent si solennellement, depuis plus de trois cents ans, se font chaque année avec une intention spéciale d'obtenir quelque insigne faveur. C'est ce que nous avons aussi nous-mêmes pratiqué jusqu'ici.

Ainsi, par exemple, lorsque notre immortel Pontife Pie IX eut, le 8 décembre 1854, défini comme dogme de foi catholique le glorieux privilège de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, nous consacra une année de Quarante-Heures à demander que ce nouveau dogme de foi fût accepté partout avec une humble soumission et proclamé avec de joyeux transports de piété d'un bout du monde à l'autre. Vous n'avez pas sans doute oublié comment ces prières, jointes à celles de l'univers catholique, ont été exaucées. Car, comme vous le savez tous, le monde entier a retenti de chants d'allégresse à la première nouvelle de ce grand événement, et tous les peuples religieux se sont émus à la vue de ce glorieux triomphe que remportait sur l'enfer la Vierge bénie qui était sortie des mains de son Créateur plus pure que les Anges. L'Eglise toute entière a applaudi à cet acte de l'autorité infailible de son Chef Suprême, qui majestueusement assis sur la chaire de St. Pierre, avait décerné cet insigne honneur à son Auguste Reine.

Seize laborieuses années s'étaient écoulées lorsque, le 8 décembre 1870, ce sage Pontife, qui tient d'une main si ferme le gouvernail de la Barque de Pierre, voyant que la tempête devenait de plus en plus furieuse, jugea qu'il fallait porter un puissant secours à l'Eglise en décrétant que St. Joseph serait honoré désormais comme Patron de l'Eglise universelle. C'est donc à ce grand Saint qu'est dévolu le soin important de protéger du haut du ciel l'Eglise dans les combats incessants que lui livrent d'implacables ennemis, comme il préserva durant sa vie mortelle le Sauveur naissant de la cruauté d'Hérode.

Plus ce décret Apostolique sera reçu par les enfants de l'Eglise, avec foi et amour, et plus il contribuera au triom-